

## Politique d'aide financière 2019-2020



Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy/Sillery s'est doté d'un programme de solidarité afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes, provenant de milieux défavorisés ou fragilisés, de s'inscrire et de jouer au soccer et de participer à des activités de soccer organisées par le Club. L'aide financière offerte sert à défrayer les frais d'inscriptions, en totalité ou partiellement, du joueur auprès du Club. Des frais minimaux de 40\$ seront demandés en argent comptant uniquement. Ces frais ne sont pas remboursables, puisqu'ils composent les frais administratifs de base pour n'importe quelle inscription.

### **Critères d'admissibilité**

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière du Fonds de solidarité des Caravelles :

- les jeunes doivent être dûment inscrits au Club Caravelles;
- ils doivent être âgés de moins de 18 ans ;
- les demandes doivent nous parvenir, pour la saison estivale, **avant le 1er mai, sans quoi des frais supplémentaires de 30\$ seront demandés;**
- les demandes doivent nous parvenir, pour la saison hivernale, **avant le 1er octobre, sans quoi des frais supplémentaires de 30\$ seront demandés;**
- le revenu brut des parents ou des personnes ayant la garde physique et légale du jeune ne doit pas excéder les montants inscrits au tableau suivant

### Nombre de personnes / revenu brut maximum :

1 personne	25 921\$
2 personnes	32 270\$
3 personnes	39 672\$
4 personnes	48 167\$
5 personnes	54 630\$
6 personnes	61 613\$
7 personnes	68 598\$

Source : Statistiques Canada 2018

- Toute demande soumise sera étudiée par le club. Nonobstant les critères d'admissibilité qui précèdent, le Club peut recommander l'octroi d'une aide financière à des jeunes, dont la situation ne satisfait pas les critères d'admissibilité ci-haut.
- Le club se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'aide financière, et ce, à sa seule discrétion.

### **Modalités**

Toute personne désirant faire une demande d'aide financière doit remplir le formulaire «Fonds de solidarité» (voir page suivante). Une preuve d'âge et de résidence du jeune, pour qui la demande est présentée (première inscription aux Caravelles uniquement), doit être fournie, ainsi qu'une preuve de revenus des parents ou des personnes ayant la garde physique et légale du jeune (revenu familial pris en compte).

Les inscriptions se font aux bureaux du Club Caravelles (930 av Roland-Beaudin, G1V 4H8, aréna Sainte-Foy) du lundi au vendredi de 11h à 17h.

Le paiement de 40\$ se fait en argent comptant.

## Formulaire de demande au Fonds de Solidarité



Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse de résidence :

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date de naissance : jour      / mois      / année

Sexe :    M            F

Critères d'admissibilité applicables

S.V.P. joindre une ou les pièces justificatives pour compléter votre demande.

- Aide sociale
- Assurance-emploi
- Faible revenu (copie du dernier avis de cotisation de revenus du Québec)

Indiquer votre revenu familial mensuel moyen : \_\_\_\_\_ \$

Décrire la raison de votre demande d'aide financière :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

---

---

Informations supplémentaires sur la famille :

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Gardien légal : \_\_\_\_\_

Autres enfants dans la famille en spécifiant l'âge de chacun : \_\_\_\_\_

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets. Je réalise qu'en cas de fausse déclaration ou d'omission volontaire de communiquer des informations pertinentes, le Club des Caravelles se réserve le droit d'exiger un remboursement complet de l'aide financière accordée.

**Je comprends que 7 heures de bénévolat annuel devront être fournies soit par moi, le signataire, ou par le joueur/joueuse pour qui la demande est faite. Le club se réserve le droit d'utiliser le nom du joueur pour toutes activités de financement.**

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

- *À joindre obligatoirement à cette demande, un avis de cotisation de l'année précédente ou une preuve de salaire récente à l'appui.*